

**5<sup>e</sup> colloque international  
du réseau des cliniques  
juridiques francophones**

organisé par la Law Clinic  
de l'Université de Genève

**REPORTÉ**

**Entre justice sociale  
et éducation**

Repenser les cliniques juridiques  
à l'aune des approches critiques

**23 avril 2020**

**13h30 - 18h30** (Uni Dufour, salle U259)

**24 avril 2020**

**8h - 12h** (Uni Dufour, salle U600)

**13h30 - 17h30** (Uni Bastions, salle B112)

*Entrée libre*

Inscription jusqu'au 10 avril 2020:  
[vista.eskandari@unige.ch](mailto:vista.eskandari@unige.ch)



**FACULTÉ DE DROIT**



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

# Entre justice sociale et éducation

## Repenser les cliniques juridiques à l'aune des approches critiques

Originaires des États-Unis, les cliniques juridiques ont été qualifiées de la plus grande innovation pédagogique du 20<sup>e</sup> siècle dans l'enseignement du droit. Traditionnellement, elles poursuivent un double objectif : offrir une formation pratique en lien étroit avec la réalité sociale aux étudiant-e-s et répondre à un but de justice sociale, par exemple, en améliorant l'accès au droit de groupes marginalisés ou défavorisés de la population. En dépassant le cadre traditionnel des « cas pratiques », les cliniques juridiques obligent les étudiant-e-s à se confronter à des cas réels et à produire un travail académique s'inscrivant dans une réalité pratique. Issue des approches critiques du droit, l'approche clinique invite par ailleurs à se questionner sur le rôle et les limites du droit.

Le colloque réunira des professeur-e-s, chercheurs, chercheuses et clinicien-ne-s venant de treize pays différents (Brésil, Cameroun, Canada, Colombie, Côte d'Ivoire, Espagne, France, Italie, Kenya, Maroc, Royaume-Unis, Suisse et Togo) se questionnant sur l'enseignement clinique du droit, mais aussi plus généralement sur les méthodes pédagogiques employées dans les facultés de droit. En partant de l'expérience concrète des cliniques juridiques, il permettra notamment de thématiser la manière dont le droit est actuellement enseigné et d'aborder des perspectives d'avenir et cela à l'aune des approches critiques.

Le colloque sera structuré autour de trois axes de réflexion.

Le premier axe du colloque s'interrogera sur les méthodes pédagogiques employées dans l'enseignement clinique et sur l'apport des pédagogies critiques pour l'enseignement du droit.

Le deuxième axe invitera à une réflexion approfondie sur les collaborations entre les cliniques des Nords et des Suds et analysera en quoi ces partenariats peuvent avoir pour effet de renforcer et condenser les hiérarchies existantes dans la production des savoirs et interrogera les rapports de domination qui pourraient émaner de ces collaborations.

Le troisième axe du colloque traitera de la place accordée aux personnes concernées par le travail clinique et l'utilité de ce travail pour des personnes qui se trouvent en situation de vulnérabilité juridique. Il visera plus généralement à s'interroger sur les bénéficiaires, directs ou indirects, des cliniques juridiques.

**Key note speakers:** Prof. **Daniel Bonilla** (Universidad de los Andes), Dre **Djemila Carron** (Université de Genève), Dre **Irène Pereira** (Institut bell hooks – Paulo Freire)

Entrée libre  
vista.eskandari@unige.ch